

RÉUNION DE RENTRÉE



Foot Entreprise



SAISON 2020 / 2021





RÉUNION DE RENTRÉE
Foot Entreprise

- **Mot du Président du District**
- **Protocoles Sanitaires**
- **Les Commissions**
- **Compétitions**
- **Discipline**
- **La Feuille de Match Informatisée (FMI)**
- **Arbitrage**
- **L-A NewsLetter**
- **Questions Diverses**

ORDRE DU JOUR

- **Mot du Président**





RÉUNION DE RENTRÉE
Foot Entreprise

- Mot du Président du District
- **Protocoles Sanitaires**
- Les Commissions
- Compétitions
- Discipline
- La Feuille de Match Informatisée (FMI)
- Arbitrage
- L-A NewsLetter
- Questions Diverses

ORDRE DU JOUR

Les VESTIAIRES

Les vestiaires sont autorisés sous réserve du respect des règles sanitaires suivantes :

- **Limiter le nombre de personnes** présentes dans les vestiaires aux seuls acteurs du match,
- **Limiter le temps de présence** dans les vestiaires,
- **Utiliser une douche sur deux**
- **Aérer et désinfecter** les vestiaires régulièrement
- **Utiliser du gel hydroalcoolique ou désinfecter la tablette servant à la FMI après chaque manipulation,**



Nettoyage des vestiaires

Il est préconisé de nettoyer les vestiaires, toilettes entre chaque rencontre avec un produit désinfectant répondant à la norme EN 14476. Il est préconisé également l'aération des locaux durant 15 minutes. Il peut être demandé un temps supplémentaire entre deux rencontres (la demande doit avoir été anticipée).



Si une municipalité interdit l'accès aux vestiaires, le match doit se dérouler.

Les personnes se changent en extérieur ou arrivent en tenue de sport. La non mise à disposition des vestiaires ne constitue pas un motif de report ou d'annulation d'un match.

Il est fortement conseillé d'informer au préalable les instances organisatrices de la rencontre qui avertira les arbitres et le(s) club(s) adverse(s) concerné(s).

BORDEREAU D'ÉMARGEMENT

- **Le bordereau d'émargement** confirmant la prise de connaissance individuelle par **les personnes de la délégation (joueurs et encadrement)** du Questionnaire Stade Covid-19 et l'acceptation de son contenu est à **remettre au délégué de match.**

- Le fait de ne pas remettre ce bordereau n'empêchera pas le déroulement du match. **Cependant, le club défaillant pourra être tenu responsable si des problèmes ultérieurs surviennent.**

- **Ce document à conserver 15 jours** vise à faciliter la recherche de « cas contact » en cas notamment de demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Bordereau d'émargement – Questionnaire Covid19

BORDEREAU D'EMARGEMENT

Nom du club :

*« Reconnais avoir pris connaissance du questionnaire stade Covid-19 transmis par l'organisateur de la manifestation ;
M'engage à faire remonter à mon club de manière sincère toute information dans l'hypothèse où je suis atteint ou pense être atteint d'un ou de plusieurs symptômes, afin qu'il en informe (sans divulguer mon identité) sans délai l'organisateur de la manifestation et qu'il puisse prendre les mesures qui s'imposent ;
M'engage à respecter l'ensemble des gestes barrières durant la totalité du temps passé dans l'enceinte du stade accueillant la manifestation. »*

Nom	Prénom	Date	Signature

À remettre au délégué de match
À conserver 15 jours
Document destinée aux personnes majeures

QUESTIONNAIRE STADE « COVID-19 »

OUI / NON Avez-vous de la fièvre > 38°C ?

OUI / NON Avez-vous une toux ou une augmentation de votre toux habituelle ces derniers jours ?

OUI / NON Avez-vous une difficulté à respirer ces derniers jours ?

OUI / NON Avez-vous une douleur dans la poitrine ces derniers jours ?

OUI / NON Avez-vous des maux de tête ces derniers jours ?

OUI / NON Avez-vous noté une forte diminution de votre goût ou de votre odorat ces derniers jours ?

OUI / NON Avez-vous un mal de gorge ces derniers jours ?

OUI / NON Avez-vous des douleurs musculaires ou des courbatures inhabituelles ces derniers jours ?

OUI / NON Avez-vous des éruptions cutanées ou des engelures ces derniers jours ?

OUI / NON Avez-vous de la diarrhée ces dernières 24 heures ?

OUI / NON Avez-vous une perte de goût ou de l'odorat depuis 7 jours ?

OUI / NON Avez-vous une fatigue inhabituelle ces derniers jours ? Si OUI (répondre à la question ci-dessous)

OUI / NON Cette fatigue vous oblige-t-elle à vous reposer plus de la moitié de la journée ?

OUI / NON Êtes-vous dans l'impossibilité de vous alimenter ou de boire depuis 24 h ou plus ?

OUI / NON Avez-vous été en contact avec des personnes ayant eu la maladie COVID-19 ou suspectes depuis 7 jours ?

OUI / NON Avez-vous consulté un médecin pour des symptômes se rapportant à la maladie COVID-19 depuis 7 jours ?

OUI / NON Avez-vous été alerté d'un cas contact par l'application STOPCOVID depuis 7 jours ?

OUI / NON Avez-vous eu un test PCR positif pour la maladie COVID-19 depuis 7 jours ?

VOUS ÊTES INVITÉ A NE PAS VOUS RENDRE AU STADE ET, LE CAS ECHEANT, VOUS ISOLER et CONSULTER UN MEDECIN si

⇒ Vous avez la maladie Covid-19

⇒ Vous avez été en contact avec un malade du Covid-19

⇒ Si vous avez répondu "OUI" à une des questions ci-dessus

Questionnaire personnel
à conserver par le licencié

OFFICIELS

Le club recevant est en charge de fournir les éléments nécessaires aux gestes barrière et à la protection des officiels (délégués, arbitres...) :

- à savoir vestiaires désinfectés (si accessibles),
- gel hydroalcoolique,
- masque.



Les arbitres ont été dotés de gourdes et de masques par le District

Les arbitres peuvent consigner dans leur rapport tout manquement aux règles sanitaires mais n'ont pas pouvoir d'arrêter une rencontre.



ACCUEIL DU PUBLIC (Spectateurs)

Le dernier décret n° 2020-1096 du 28 août 2020 a modifié le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire, les établissements recevant du public de plein air ne peuvent accueillir de public que dans le respect des conditions suivantes :

- **Soit les personnes accueillies ont une place assise.** Une distance minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe de moins de dix personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble si les établissements sont situés dans l'une des zones de circulation active du virus.
- Dans le cas d'équipements **dépourvus de sièges, le public est autorisé debout à condition qu'ils soient aménagés de manière à garantir le respect des règles sanitaires.**

ACCUEIL DU PUBLIC (Spectateurs)



Le port du masque est obligatoire pour toute personne (à partir de 11 ans) entrant dans le stade, officiels et équipes inclus.



Des distributeurs de gel hydroalcoolique doivent être proposés en accès



Le registre des spectateurs n'est pas une obligation. Seules les personnes liées à l'organisation de la rencontre doivent être recensées sur un registre.

Important :

**Il est interdit d'ajouter des bancs ou chaises amovibles autour d'un terrain
(Ceci est vrai également hors crise COVID : tout objet susceptible de servir de projectile est interdit dans un stade)**



BUVETTE et RESTAURATION

Toute vente doit être faite dans le respect du protocole sanitaire des Hôtels, Cafés et Restaurants.



Un distributeur de gel hydroalcoolique doit notamment être à disposition.

Les personnes en charge de la gestion doivent toutes porter le masque.



La vente de boissons doit se faire dans des contenants en carton (pas de verre) et à emporter.
Pas de consommation sur place.

La vente de nourriture doit être préalablement préparée et emballée, et à emporter



PAS D'ANIMATION

Toutes les animations sont interdites.

Pas de protocole d'avant-match et d'après-match entre joueurs et arbitres

Pas de coup d'envoi fictif

Toute personne autour de l'aire de jeu doit porter le masque

COLLATION D'APRÈS-MATCH



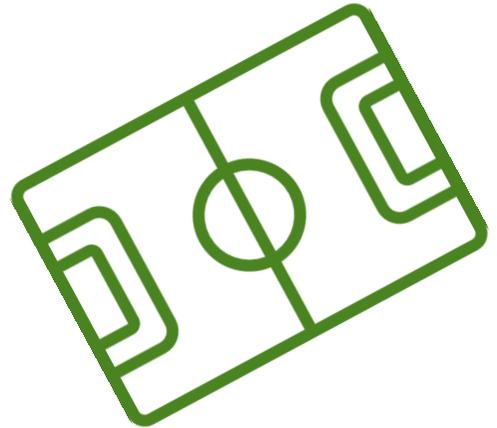
La nourriture des équipes doit être **préalablement préparée et emballée et facile à emporter.**

L'accès à l'espace de collation est **restreint aux seules personnes concernées** dans le respect des gestes barrières en dissociant différents espaces pour les acteurs de la rencontre.

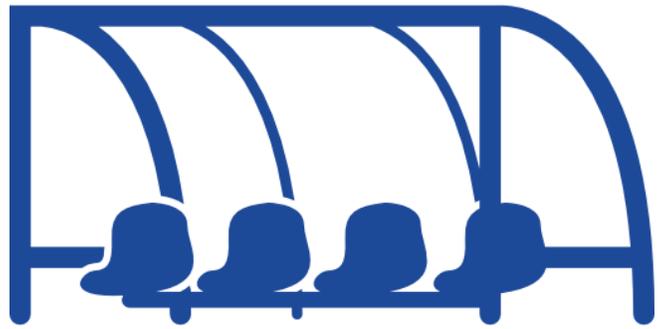
■ **Protocoles Sanitaires**

□ Gestion sur l'aire de jeu

Les joueurs sur le terrain
et les 3 arbitres



Les remplaçants et
membres de l'encadrement



Responsable d'Équipe
de chaque équipe



■ Protocoles Sanitaires

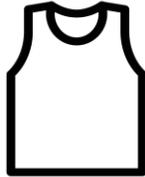
☐ Gestion sur l'aire de jeu

Les BALLONS



La désinfection du ballon n'est pas à prévoir à chaque sortie du ballon. **Il est préconisé de dissocier les ballons de match des ballons utilisés pour l'échauffement**

Les CHASUBLES



Il faut prévoir un chasuble individualisé pour chaque joueur (joueurs sur le banc et joueurs sur le terrain pouvant être amenés à sortir).
Nous préconisons le chasuble individualisé

Les MASQUES



Chaque personne sur le banc doit disposer d'un masque individualisé.
Il convient de prévoir une boîte afin de remettre un match propre à chaque joueur quittant le terrain. Il est rappelé que les masques jetables sont à déposer dans **un sac ou une poubelle fermée après usage**

Les GOURDES



Utilisation de gourdes individuelles et personnalisées.
La remise de bouteilles d'eau est à proscrire.

□ Procédure Urgence COVID

Le Référent COVID du DISTRICT



Patrice LE CLÈRE



pleclere@foot44.fff.fr

06 27 64 47 06



**Disponible en semaine
et jusqu'au vendredi à 17h30**

**N'oubliez pas d'identifier le RÉFÉRENT
COVID du CLUB sur Footclubs.**

Procédure URGENCES

À partir du vendredi 17h30 et jusqu'au lundi matin

- Gestion des arrêtés
- Gestion des forfaits
- Gestion des problématiques liées au COVID-19
- Cas particuliers

1re étape : appelez le numéro d'urgence au **02 28 01 21 03**

2e étape : confirmez votre conversation par messagerie officielle à urgences@foot44.fff.fr

3e étape : la procédure confirme par écrit sur les messageries officielles la prise en compte de la demande

Situation d'isolement des personnes

Toute personne impliquée dans un match qui développe des symptômes indiquant une infection potentielle au Covid-19 (fièvre ou sensation de fièvre, toux, maux de tête, courbatures, fatigue inhabituelle, perte brutale de l'odorat, disparition totale du goût, mal de gorge, éruptions cutanées, diarrhée, difficultés respiratoires) doit, selon la doctrine de l'Etat et des ARS, **être isolée du reste du groupe et réaliser immédiatement un test CORONAVIRUS SARS-CoV-2 par RT-PCR nasopharyngé.**

- Si le résultat de ce test est positif, cette personne doit rester isolée du reste du groupe pendant 7 jours qu'elle soit symptomatique ou asymptomatique.

Au 8ème jour à partir du début des symptômes ou à partir du test RT-PCR positif, la reprise de l'entraînement individuel peut commencer de façon progressive, l'isolement peut être suspendu. Un bilan cardiaque est préconisé et aider à la reprise de la compétition. Selon les recommandations du club des cardiologues du sport, la reprise de la compétition ne peut avoir lieu avant le 8ème jour après la fin de la fièvre.

Virus circulant dans un club

Si la catégorie de pratiquants concernée **enregistre plus de 3 joueurs ou joueuses (à partir de 4) isolés sur 7 jours glissants, le virus est circulant dans le club.**

Tous les joueurs peuvent continuer à s'entraîner en petits groupes (moins de 10 personnes sur le terrain) sans que les groupes puissent se croiser jusqu'à J+14.

Une surveillance médicale quotidienne. Un test SARS-CoV-2 par RT-PCR nasopharyngé est réalisé à J+7. Les joueurs positifs sont isolés du reste du groupe. **Les joueurs négatifs continuent à s'entraîner en petits groupes jusqu'à J+14.**

Il est nécessaire de sensibiliser tout le club à la gestion des flux, aux mesures barrières, à la distanciation physique et au port du masque de façon permanente et chez tout le monde. **La compétition est donc impossible pendant ces 14 jours.**

Il appartient à chaque club de réaliser le suivi et la comptabilisation des cas positifs amenant à déterminer si le virus est circulant dans le club.

Saisine de la Commission d'Organisation compétente et report des matchs

La commission d'organisation en charge de la compétition concernée est chargée de se positionner sur les reports de match selon les circonstances ci-après, après avis de la cellule COVID-19 référente de chaque instance.

Hypothèse du virus circulant dans un club

Dans l'hypothèse du virus circulant dans un club, **le responsable Covid** du club doit :

- Alerter immédiatement les services compétitions **de la Ligue ou de son District par courriel** ;
- Fournir l'attestation ARS sur la situation.

Le report ne sera envisagé que si 4 joueurs (joueuses) ou plus sont touchés.

Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation pourra décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans la catégorie d'âge concernée.



RÉUNION DE RENTRÉE
Foot Entreprise

- Mot du Président du District
- Protocoles Sanitaires
- **Les Commissions**
- Compétitions
- Discipline
- La Feuille de Match Informatisée (FMI)
- Arbitrage
- L-A NewsLetter
- Questions Diverses

ORDRE DU JOUR

Les Commissions

□ Gestion Compétitions Senior Libre/Jeunes et Commission Sportive

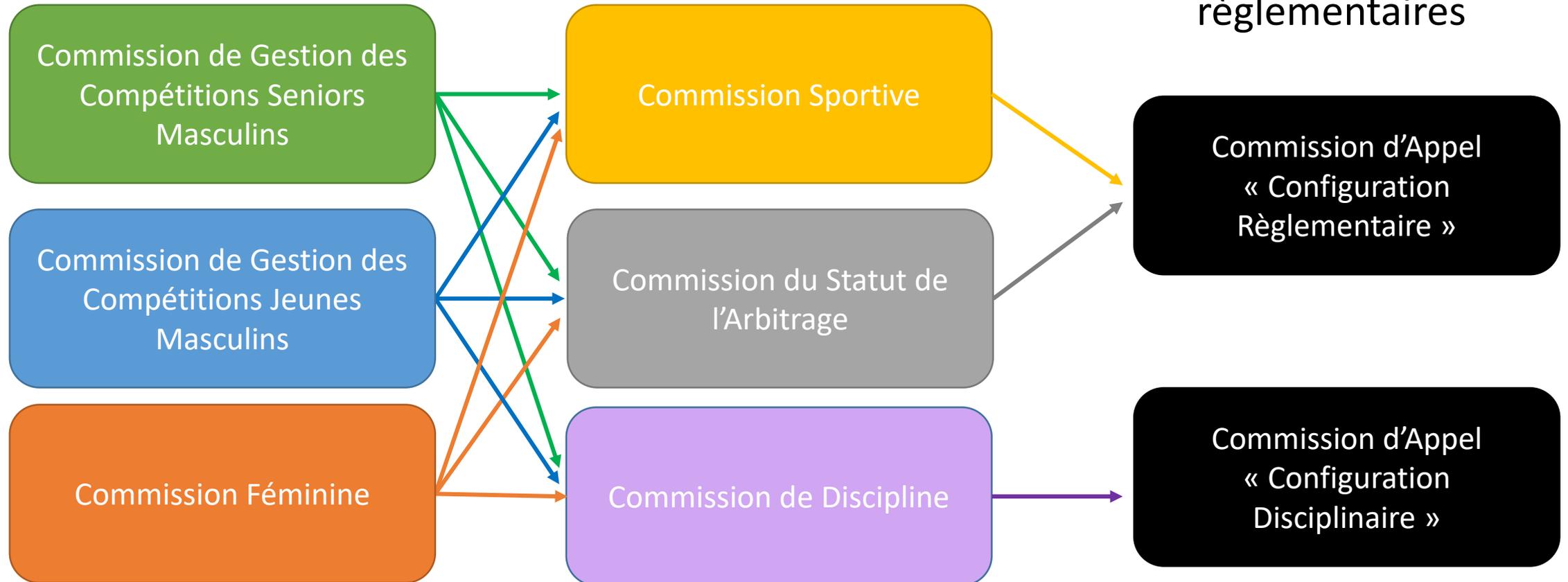
Schéma commission

Commissions organisatrices

(calendrier, groupes, classements, respect des obligations éducateurs, terrains...)

Commissions disciplinaires et réglementaires

Appel des décisions des Commissions disciplinaires et réglementaires





RÉUNION DE RENTRÉE
Foot Entreprise

- Mot du Président du District
- Protocoles Sanitaires
- Les Commissions
- **Compétitions**
- Discipline
- La Feuille de Match Informatisée (FMI)
- Arbitrage
- L-A NewsLetter
- Questions Diverses

ORDRE DU JOUR

☐ Nouveau module compétitions

Compétitions – Clubs

Demandes de modifications de matchs

DSI Service des Applications métiers FFF – Compétitions

CLUB DEMANDEUR – INITIER UNE NOUVELLE DEMANDE

Footclubs

- Compétitions
- Engagements
- Calendriers
- Rencontres
- Classements
- Agenda des matchs
- Notifications

Calendriers

ÉPREUVE / PHASE: District 1 CM / Unique POULE: POULE A

JOURNÉE / TOUR: Journée 3 - 22/09/2019 DU: AU:

JOURNÉE(S) / TOUR(S) SÉLECTIONNÉ(ES)

JOURNÉE 3 - 22/09/2019 - ALLER

Date - Heure	Équipe recevant	Score	Équipe visitant	Détail
22/09/2019 - 10H	ASNIERES FC 1	-	MONTPELLIER HSC 1	Voir le détail >
23/02/2020 - 19H50	CHATEAUXROUX 1	-	VNO FOOT 98	Voir le détail >

DATE / HEURE / INSTALLATION

DATE	HEURE	INSTALLATION	HUIS CLOS	
22/09/2019	10H	920040201 - ASNIERES SUR SEINE - STADE LÉO LAGRANGE Type de terrain - résultat indisponible Distance visiteur - Distance - résultat indisponible kms	<input type="checkbox"/>	<p>DEMANDE(S) MODIFICATION MATCH</p> <p>DEMANDER</p>

Une fois sur les caractéristiques du match, le club doit cliquer sur le bouton « **DEMANDER** » du bloc « **DATE / HEURE / INSTALLATION** » :

CARACTERISTIQUES DEMANDE DE MODIFICATION MATCH

CARACTERISTIQUES INITIALES DU MATCH

<p>NUMÉRO DU MATCH</p> <p>21358799</p>	<p>ÉPREUVE / PHASE</p> <p>District 1 CM / Unique</p>	<p>POULE</p> <p>POULE A</p>	<p>JOURNÉE DU TOUR</p> <p>3</p>
 <p>ASNIERES FC 1 N° 500038 Club demandeur</p>	<p>DATE</p> <p>22/09/2019</p> <p>HEURE</p> <p>10H</p>	<p>INSTALLATION</p> <p>920040201 - ASNIERES SUR SEINE - STADE LÉO LAGRANGE</p>	
<p>CHANGEMENT(S) DEMANDÉ(S)</p>			
<p>STATUT DEMANDE</p> <p>En cours</p>			
<p>MOTIF(S) DEMANDE</p> <p>Événement programmé à la date initiale du match.</p>		<p>NOUVELLE DATE</p> <p>25/09/2019</p>	<p>HEURE DU MATCH</p> <p>19H</p>
<p>NOUVELLE INSTALLATION</p> <p>920040301 - ASNIERES SUR SEINE - STADE JACQUES ANQUETIL</p>			

VALIDER

☐ Nouveau module compétitions

	Compétitions – Clubs Demandes de modifications de matchs
DSI	Service des Applications métiers FFF – Compétitions

CLUB ADVERSE – RÉPONDRE À UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE MATCH

CARACTERISTIQUES DEMANDE DE MODIFICATION MATCH

CARACTERISTIQUES INITIALES DU MATCH

NUMÉRO DU MATCH	ÉPREUVE / PHASE	POULE	JOURNÉE OU TOUR
21358799	District 1 CM / Unique	POULE A	3

 ASNIERES FC 1 N° 500038 Club demandeur	DATE 22/09/2019 HEURE 10H INSTALLATION 920040201 - ASNIERES SUR SEINE - STADE LÉO LAGRANGE	 MONTPELLIER HSC 1 N° 500099 Club adverse
--	--	---

CHANGEMENT(S) DEMANDÉ(S)

STATUT DEMANDE
Acceptée

MOTIF(S) DEMANDE
Evenement programmé à la date initiale du match.

NOUVELLE DATE	NOUVELLE HEURE
25/09/2019	19H

NOUVELLE INSTALLATION
920040301 - ASNIERES SUR SEINE - STADE JACQUES ANQUETIL

VALIDER LA RÉPONSE

CDR – HOMOLOGUER UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE MATCH



DSI

Compétitions – Clubs
Demandes de modifications de matchs

Service des Applications métiers FFF – Compétitions

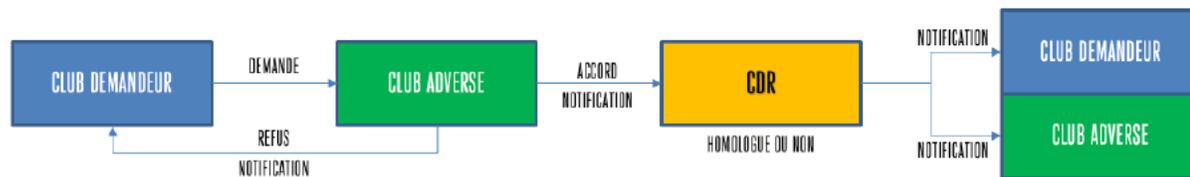
DEMANDE DE MODIFICATION D'INSTALLATION UNIQUEMENT



DEMANDE INCLUANT UNE MODIFICATION DE DATE ET/OU D'HORAIRE

S'il s'agit d'une demande de modification incluant la date et/ou l'heure du match, l'accord du club adverse est obligatoire. En cas d'accord du club adverse, c'est le CDR qui doit alors homologuer ou non la demande. Les clubs sont notifiés du choix du CDR.

⇒ Si la demande est homologuée, la date, l'heure et l'installation du match sont automatiquement modifiées sur le match



DEMANDE D'INVERSION

Actuellement, il n'est pas possible de faire les demandes d'inversion avec le nouvel outil. Le club demandeur doit faire sa demande par messagerie officielle à son adversaire en précisant date, horaire, avec copie au secrétariat du District concerné. Le club adverse apportera réponse à tous en précisant le terrain retenu (accord ou refus).

⇒ Si la demande est homologuée, le secrétariat validera l'inversion.

■ Compétitions

☐ Les Championnats Seniors Entreprise

D1 : 1 phase aller-retour à 10 équipes

D2 : 1 phase de brassage avec deux groupes de 9 équipes

2^e phase avec 9 équipes les mieux classées des deux groupes

2^e phase avec le solde des équipes => D3

☐ La Coupe et le Challenge

Première partie de saison : priorité donnée à la reprise des championnats

- Première phase sous forme de groupes en janvier
- Puis organisation en principe en match à élimination directe sauf problème de calendrier

■ Compétitions

Comité du 07/09/2020		Foot Entreprise		
		(groupes de 8)	(groupes de 10)	
Vacances	lundi 14 septembre 2020			
	lundi 21 septembre 2020			
	lundi 28 septembre 2020	J1	J1	
	lundi 5 octobre 2020	MR	MR	Samedi 3 Oct. Coupe Nat. > T1
	lundi 12 octobre 2020	J2	J2	
	lundi 19 octobre 2020			Samedi 17 Oct. Coupe Nat. > T2
	lundi 26 octobre 2020		J3	
	dimanche 1 novembre 2020			
	lundi 2 novembre 2020	J3	J4	
	lundi 9 novembre 2020	J4	J5	
Férié	Mercredi 11 Novembre			
Vacances	lundi 16 novembre 2020			Samedi 14 Nov. Coupe Nat. > 32e
	lundi 23 novembre 2020	J5	J6	
	lundi 30 novembre 2020	J6	J7	
	lundi 7 décembre 2020			Samedi 5 Déc. Coupe Nat. > 16e
	lundi 14 décembre 2020	J7	J8	
	lundi 21 décembre 2020		J9	
	vendredi 25 décembre 2020			
	lundi 28 décembre 2020			
	vendredi 1 janvier 2021			
	dimanche 3 janvier 2021			

lundi 4 janvier 2021	MR	MR	
lundi 11 janvier 2021	Coupe T1		MR
lundi 18 janvier 2021	Coupe T2 ou MR		samedi 23 Janv. Coupe Nat. > J1
lundi 25 janvier 2021	Coupe T3		MR
lundi 1 février 2021	J8	J10	samedi 6 Fév. Coupe Nat. > J2
lundi 8 février 2021	J9	J11	
lundi 15 février 2021	J10	J12	samedi 20 Fév. Coupe Nat. > J3
lundi 22 février 2021	MR	MR	
lundi 1 mars 2021	Coupe 1/8		samedi 6 Mars Coupe Nat. > J4
lundi 8 mars 2021		J13	
lundi 15 mars 2021	J11	J14	samedi 20 Mars Coupe Nat. > J5
lundi 22 mars 2021	J12	J15	
lundi 29 mars 2021	Coupe 1/4		samedi 3 Avr. Coupe Nat. > J6
lundi 5 Avril (Pâques)			
lundi 12 avril 2021	MR	MR	
lundi 19 avril 2021	J13	J16	samedi 24 Avr. Coupe Nat. > 1/4
lundi 26 avril 2021	J14	J17	
lundi 3 mai 2021			
lundi 10 mai 2021	Coupe 1/2		
Jeudi 13 Mai (Ascension)			samedi 15 Mai Coupe Nat. > 1/2
lundi 17 mai 2021		J18	
samedi 22 mai 2021			
dimanche 23 mai 2021			
lundi 24 Mai (Pentecôte)			
lundi 31 mai 2021	Coupe Finale		samedi 5 Juin Coupe Nat. > F.

■ Compétitions

☐ Consultations sur le site internet

Sur le site du District  > foot44.fff.fr



DISTRICT DE FOOTBALL DE LOIRE-ATLANTIQUE
Bienvenue sur le site Internet du District

(1) sur la page d'accueil cliquez sur l'onglet « **COMPÉTITIONS** »



The screenshot shows the website's navigation menu with the following items: ACCUEIL, DISTRICT, **COMPÉTITIONS**, PRATIQUES, FORMATIONS, TECHNIQUE, ARBITRAGE, CLUBS, MÉDIAS. Below this, there are sub-menus: EN CE MOMENT, AGENDA, CALENDRIERS GÉNÉRAUX, and RÉFÉRENT COVID. The main content area features a large image of a general assembly with the text "ASSEMBLÉES GÉNÉRALES > 26 SEPTEMBRE 2020 : ORDRE DU...". On the right side, there are buttons for "L-A NEWS", "L-A NEWS", "TOUT C", "RÉSERVA", and "E".

■ Compétitions

☐ Consultations des règlements

Sur le site du District  > foot44.fff.fr

ACCUEIL DISTRICT COMPÉTITIONS PRATIQUES FORMATIONS TECHNIQUE ARBITRAGE CLUBS MÉDIAS DOCUMENTS

COMPÉTITIONS

Bienvenue dans la section « Compétitions ». Retrouvez ici l'ensemble des résultats, classements, agendas et calendriers ainsi que les actualités des compétitions.

CHAMPIONNATS

SÉLECTIONNEZ UN CHAMPIONNAT

COUPES

SÉLECTIONNEZ UNE COUPE

FMI

RÈGLEMENTS DES
COMPÉTITIONS

CALENDRIERS GÉNÉRAUX

GESTION DES INTEMPÉRIES

TABLEAUX MONTÉES /
DESCENTES

COUPES ET CHALLENGES 2020

PROCÉDURE D'URGENCES

CLASSEMENTS SAISONS
ANTÉRIEURES

COMPÉTITIONS RÉGIONALES



RÉUNION DE RENTRÉE
Foot Entreprise

- Mot du Président du District
- Protocoles Sanitaires
- Les Commissions
- Compétitions
- **Discipline**
- La Feuille de Match Informatisée (FMI)
- Arbitrage
- L-A NewsLetter
- Questions Diverses

ORDRE DU JOUR

REGLEMENTS GENERAUX - Nouvelle disposition District

ARTICLE – 181 BIS

2. *b) Tout licencié et/ou club est tenu d'être présent ou représenté aux convocations sur demande d'une Commission Départementale. Toute absence devra être justifiée par une attestation de l'employeur, un certificat médical, une attestation scolaire ou tout autre document prouvant l'indisponibilité. Le justificatif devra être transmis à minima la veille de l'audience. À défaut, ou si la Commission juge le document fourni non conforme, le club pourra être amendé suivant le barème fixé par le Comité de Direction en début de saison.*

Cette disposition, particulièrement importante lors des convocations de la Commission de Discipline, s'applique également pour toute convocation d'une autre Commission du District

Rapports

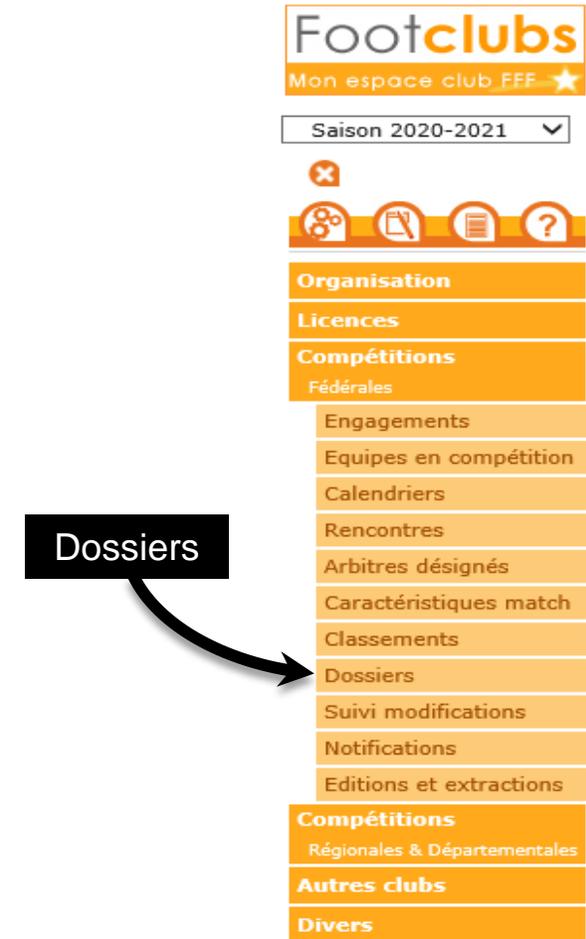
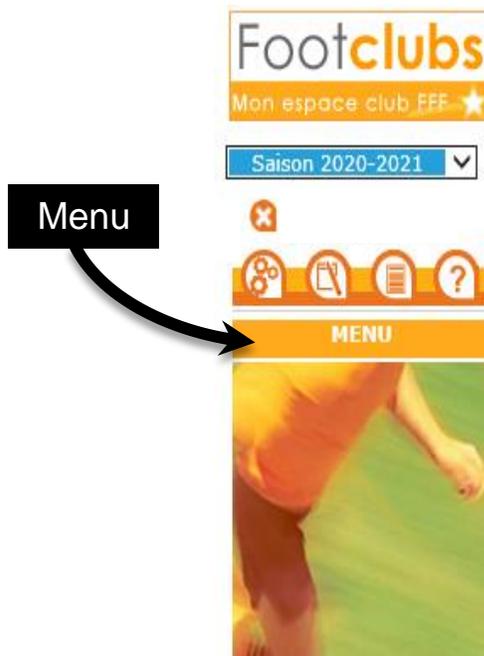
- La Commission **rappelle aux arbitres et aux Délégués au match non désignés par le District** de Football de Loire-Atlantique qu'il leur appartient **d'établir un rapport sur l'ensemble des faits disciplinaires qui se sont produits lors des rencontres où ils officient.**
- La Commission **rappelle aux licenciés** la possibilité **d'établir un rapport à destination de la Commission de discipline sur des faits disciplinaires pour lesquels ils seraient éventuellement impliqués ou dont ils auraient pu être témoins lors d'une rencontre.**

Ces rapports doivent être transmis au secrétariat de la Commission de discipline (fpichon@foot44.fff.fr) sous 48h afin de faciliter le traitement des dossiers lors de la tenue de la Commission hebdomadaire.

Où et comment consulter les sanctions ?

- Pour les clubs : vous pouvez consulter sur Footclubs:

1°) les différents dossiers (voir ci-dessous)



Où et comment consulter les sanctions ?

Pour les clubs : vous pouvez consulter sur Footclubs:

2°) les **procès-verbaux** (*voir ci-dessous*)



■ **Discipline**

☐ Rappels

Où et comment consulter les sanctions ?

Pour les clubs : vous pouvez consulter sur Footclubs:

2°) **les procès-verbaux** (*voir ci-dessous*)

Cliquez ici

Centre de gestion 0601 - DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE Tous les centres de gestion Afficher

Commission	Nb Procès-verbaux et relevés décisions	Dernier document consultable
COMMISSION DES ARBITRES	3	Commission du 12/12/2019 Procès verbal
COMMISSION APPEL CONFIGURATION DISCIPLINAIRE	6	Commission du 10/06/2020 Procès verbal
COMMISSION APPEL CONFIGURATION REGLEMENTAIRE	1	Commission du 12/06/2020 Procès verbal
COMMISSION DISCIPLINE	48	Commission du 30/06/2020 Procès verbal
COMMISSION SPORTIVE	25	Commission du 12/05/2020 Procès verbal

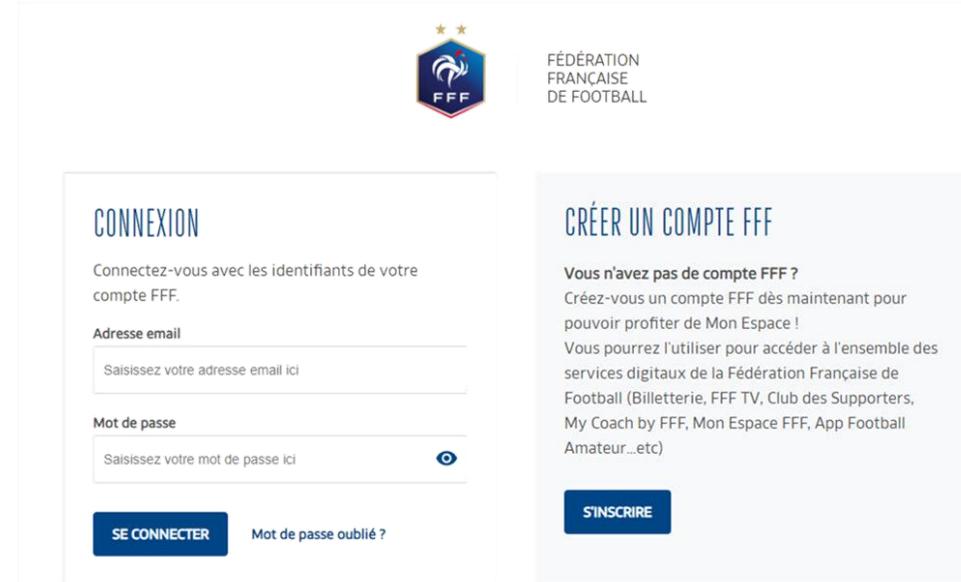
Cliquez ici pour ouvrir le PV souhaité en format PDF

Commission 601 LOIRE-ATLANTIQUE - COMMISSION DISCIPLINE

Commission du	Nature	Libellé
30/06/2020	Procès verbal	PV n°48 - CDD du 30/06/2020
16/06/2020	Procès verbal	PV n°47 - CDD du 16/06/2020
11/06/2020	Procès verbal	PV n°46 - CDD du 11/06/2020
09/06/2020	Procès verbal	PV n°45 - CDD du 09/06/2020
04/06/2020	Procès verbal	PV n°44 - CDD du 04/06/2020
02/06/2020	Procès verbal	PV n°43 - CDD du 02/06/2020
02/06/2020	Procès verbal	PV n°42 - CDD du 02/06/2020
28/05/2020	Procès verbal	PV n°41 - CDD du 28/05/2020
26/05/2020	Procès verbal	PV n°40 - CDD du 26/05/2020
25/05/2020	Procès verbal	PV n°39 - CDD du 25/05/2020

- Pour les licenciés,
par consultation de « **Mon Espace F.F.F.** »

Où et comment consulter les sanctions ?



The screenshot shows the FFF (Fédération Française de Football) website interface. At the top right, the FFF logo and the text 'FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL' are visible. Below this, there are two main sections: 'CONNEXION' and 'CRÉER UN COMPTE FFF'. The 'CONNEXION' section includes a text prompt 'Connectez-vous avec les identifiants de votre compte FFF.', an 'Adresse email' input field with the placeholder 'Saisissez votre adresse email ici', a 'Mot de passe' input field with the placeholder 'Saisissez votre mot de passe ici' and an eye icon for visibility, a 'SE CONNECTER' button, and a link for 'Mot de passe oublié?'. The 'CRÉER UN COMPTE FFF' section includes a text prompt 'Vous n'avez pas de compte FFF?', a text prompt 'Créez-vous un compte FFF dès maintenant pour pouvoir profiter de Mon Espace !', a text prompt 'Vous pourrez l'utiliser pour accéder à l'ensemble des services digitaux de la Fédération Française de Football (Billetterie, FFF TV, Club des Supporters, My Coach by FFF, Mon Espace FFF, App Football Amateur...etc)', and an 'S'INSCRIRE' button.

De plus, pour **les sanctions supérieures à 6 matchs ou les suspensions en temps, le licencié sera informé par un mail** sur son adresse électronique renseignée auprès des instances, **ou par un courrier recommandé** à l'adresse postale déclarée, en cas d'absence d'adresse électronique.

En cas de question sur les modalités de purge d'une suspension, veuillez contacter : fpichon@foot44.fff.fr



RÉUNION DE RENTRÉE
Foot Entreprise

- Mot du Président du District
- Protocoles Sanitaires
- Les Commissions
- Compétitions
- Discipline
- **La Feuille de Match Informatisée (FMI)**
- Arbitrage
- L-A NewsLetter
- Questions Diverses

ORDRE DU JOUR

Tous les utilisateurs doivent vérifier avant la reprise de leurs équipes que leur mot de passe fonctionne et n'est pas expiré pour éviter ce type de problème.

Suite à une longue période de non utilisation, toutes les tablettes doivent vérifier avant l'utilisation (mise à jour, charge, fonctionnement...)

NE PAS ATTENDRE LE WEEK-END DE REPRISE

Achat possible au District
[Formulaire téléchargeable](#)

ou configuration minimale exigée

- RAM : 2Gb
- Ecran : 10"(Android) / 9.4"(Ipad)
- Résolution Ecran : 1280 x 800 pixels
- Batterie : 6400 mAh
- CPU : Quad-core ARM @ 1.8GHz
- Capacité de stockagée : 16Gb



14 rue du Leinster
 CS 44502
 44245 La Chapelle-sur-Erdre Cedex

B10 - Septembre 2017

BON DE COMMANDE

TABLETTE ACER Iconia

A renvoyer à cguerlais@foot44.fff.fr

Dans le cadre du déploiement de la Feuille de Match Informatisée, le District de Football de Loire-Atlantique vous propose à prix négocié de faire l'acquisition de tablette ACER ICONIA B3-A40-K8WA. Ce produit plus qualitatif a été choisi pour répondre aux besoins des clubs dans l'usage de la Feuille de Match Informatisée (FMI).
 Vous pouvez effectuer votre commande auprès du District.

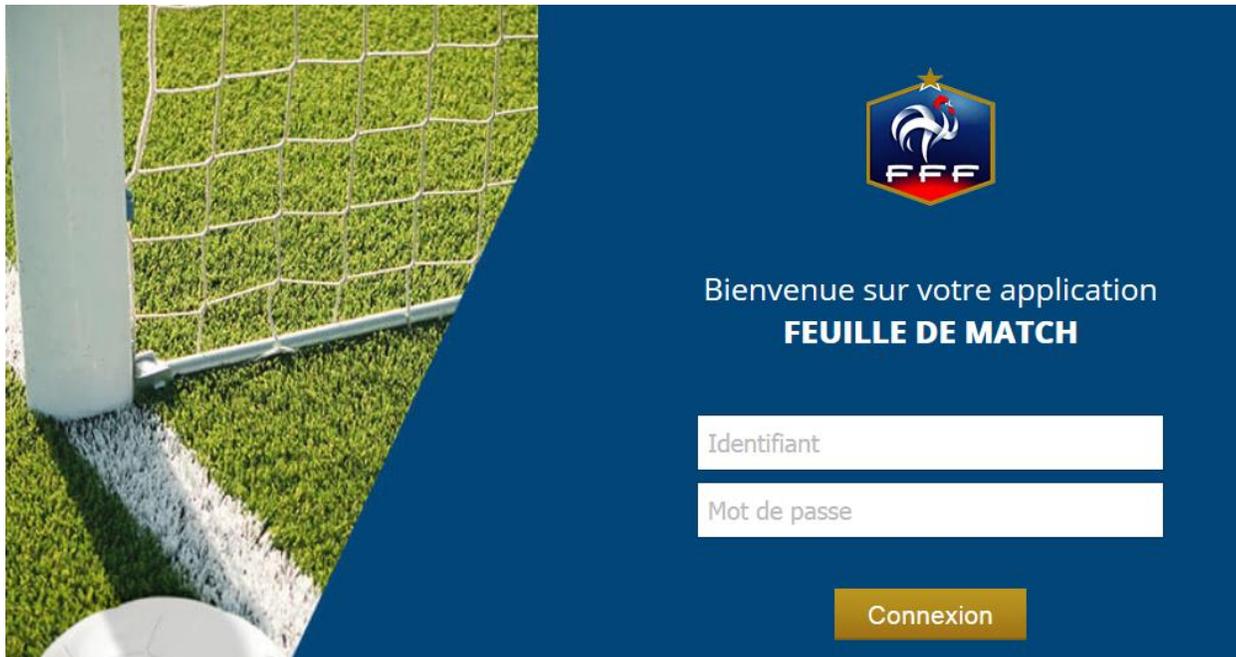
Numéro d'affiliation	Nom du club	Nom/Prénom du demandeur

COMMANDE			
Produit	Tarif unitaire	Quantité souhaitée	Total
Tablette ACER ICONIA B3-A40-K8WA 10"1"	175,00 € TTC		

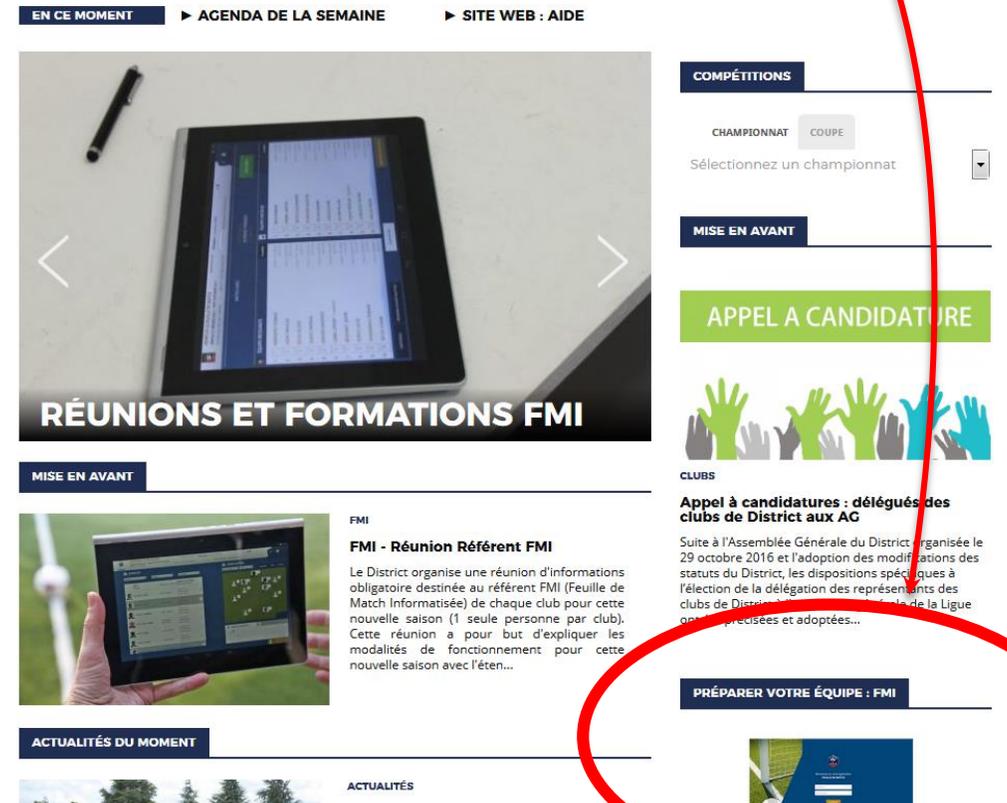
■ Feuille de Match Informatisée (FMI)

□ Préparation de la Feuille de Match

- Préparation à réaliser TOUJOURS sur fmi.fff.fr
- Utiliser la tablette uniquement le jour du match par le club recevant



Accès direct au site dédié depuis la page d'accueil du site Internet du District



EN CE MOMENT ▶ AGENDA DE LA SEMAINE ▶ SITE WEB : AIDE

COMPÉTITIONS

CHAMPIONNAT COUPE

Sélectionnez un championnat

MISE EN AVANT

APPEL A CANDIDATURE

CLUBS

Appel à candidatures : délégués des clubs de District aux AG

Suite à l'Assemblée Générale du District, organisée le 29 octobre 2016 et l'adoption des modifications des statuts du District, les dispositions spécifiques à l'élection de la délégation des représentants des clubs de District ont été définies par la Ligue et sont précisées et adoptées...

PRÉPARER VOTRE ÉQUIPE : FMI

ACTUALITÉS DU MOMENT

ACTUALITÉS

■ Feuille de Match Informatisée (FMI)

❑ Échec FMI

 <p>14 rue du Leinster - CS 44502 44245 La Chapelle-sur-Erdre Cedex</p> <p>C50 - Août 2017</p>	<h3>Rapport suite à échec Feuille de Match Informatisée</h3>
	<p>Lorsque la feuille de match informatisée n'a pas été utilisée jusqu'à son terme, il est demandé la rédaction de ce rapport. Chaque partie concernée rédige la partie le concernant et le transmet séparément.</p> <p>Ce rapport est à renvoyer par le club recevant joint à la feuille de match, par le club visiteur et par l'arbitre au plus tard le plus ouvrable après la rencontre à : sduret@foot44.fff.fr. Il sera transmis pour étude et si nécessaire à la Commission Sportive pour suite à donner.</p>

Numéro match	Club recevant	Club visiteur	Nom de l'arbitre	Score

Répondre OUI ou NON	Utilisateur (Nom Prénom)	Connexion FMI jour du match	Création mot de passe rencontre	Composition validée	Signature avant match	Signature après match
Club recevant						
Club visiteur						
Arbitre						

Précisez exactement les raisons qui n'ont pas permis l'utilisation de la FMI jusqu'au terme

Remarques de l'arbitre

Lorsque la feuille de match informatisée n'a pas été utilisée, **il est obligatoire de faire une feuille de match papier.**

Il est aussi nécessaire de rédiger de ce rapport d'échec par les deux clubs et l'arbitre.

Chaque partie concernée rédige après le match ce rapport en complétant correctement la partie le concernant.

Ce rapport est à renvoyer par le club recevant joint à la feuille de match, si possible avec des captures d'écran ou photos du problème rencontré

Ces documents sont à renvoyer sous 24h ouvrables à sduret@foot44.fff.fr

Ils seront transmis pour étude par la Commission pour suite à donner.



RÉUNION DE RENTRÉE
Foot Entreprise

- Mot du Président du District
- Protocoles Sanitaires
- Les Commissions
- Compétitions
- Discipline
- La Feuille de Match Informatisée (FMI)
- **Arbitrage**
- L-A NewsLetter
- Questions Diverses

ORDRE DU JOUR

■ Statut de l'Arbitrage

□ Obligation en matière d'arbitre

Obligations en nombre d'arbitres **pour un club exclusivement Foot Entreprise** :

- un nombre minimal conditionne les sanctions sportives prévues à l'article 47 du Statut.
 - 1 arbitre exigé par club de Foot Entreprise
 - Tout club Entreprise qui est en 3^e année d'infraction est interdit d'accession en fin de saison et interdit d'inscrire des joueurs mutés la saison suivante.

Pour tout club (Entreprise ou Libre) engageant des équipes seniors Entreprise

- le nombre global d'arbitres est déterminé par le nombre d'équipes seniors engagées en championnat, lequel conditionne les sanctions financières prévues à l'article 46 du Statut.
 - Autant d'arbitre que d'équipes engagées en championnat

Arbitrage

Formations Initiales en Arbitrage (FIA)

Vous êtes passionné(e) par le football et attiré(e) par l'arbitrage ?
La formation initiale en arbitrage (F.I.A.) dispensée par l'IR2F de la Ligue de Football des Pays de la Loire est faite pour vous !
 Découvrez ci-dessous les prochaines sessions de formation.
 Comme cela a été le cas la saison passée, une formation 100% féminine sera proposée.



**INSTITUT RÉGIONAL
 DE FORMATION DU FOOTBALL
 DE LA LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE**

Inscription en ligne

2020-2021

Planning prévisionnel sous réserve de modifications

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 10 jours avant le stage

Dép		Lieu	Formation	Formation & Examen	Consignes CDA & Formation FMI	Volume Horaire	Frais pédagogique	Frais annexes Demi-pension	Frais annexes pension complète	Date limite inscription en ligne
FORMATIONS INITIALES D'ARBITRES										
44	Session N°01 (internat majeurs uniquement)	CRT St Sébastien sur Loire	Samedi 03 - Dimanche 4 Octobre	Samedi 10 Octobre	Samedi 17 Octobre	24h	90 €	45 €	77 €	25/09/2020
44	Session N°02 (réservée aux mineurs)	CRT St Sébastien sur Loire	Lundi 19 - Mardi 20 Octobre	Vendredi 23 Octobre	Samedi 07 Novembre	24h	90 €	45 €	77 €	12/10/2020
44	Session N°03 (internat majeurs uniquement)	CRT St Sébastien sur Loire	Samedi 21 - Dimanche 22 Novembre	Samedi 28 Novembre	Samedi 05 Décembre	24h	90 €	45 €	77 €	13/11/2020
44	Session N°04 (internat majeurs uniquement)	CRT St Sébastien sur Loire	Samedi 16 - Dimanche 17 Janvier	Samedi 23 Janvier	Samedi 30 Janvier	24h	90 €	45 €	77 €	08/01/2021



RÉUNION DE RENTRÉE
Foot Entreprise

- Mot du Président du District
- Protocoles Sanitaires
- Les Commissions
- Compétitions
- Discipline
- La Feuille de Match Informatisée (FMI)
- Arbitrage
- **L-A NewsLetter**
- Questions Diverses

ORDRE DU JOUR

Pour permettre un meilleur suivi des communications à l'ensemble des acteurs d'un club,



les informations importantes sont communiquées
le JEUDI

sur la messagerie officielle et sur le site internet du District.

Référez-vous à ce document pour connaître toutes les informations importantes de la semaine

▪ **L-A Newsletter**

Sur le site du District > foot44.fff.fr

Comment retrouver l'article sur le site internet ?

(1) sur la page d'accueil cliquez ici



(2) cliquez ici sur l'article à la date souhaitée



Comment l'utiliser si je suis Secrétaire de club ?

(1) suite à la réception de ce document sur votre messagerie officielle

Les phrases oranges correspondent à la catégorie ou personnes concernées par l'article écrit en noir.



TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR CETTE SEMAINE...



L-A
NEWSLETTER

JEUDI 6 FEVRIER 2020

• **Présidents, Secrétaires**

- ⇒ Date de l'Assemblée Générale électorale (01 juillet 2020) [> cliquez ici](#)
- ⇒ Opération « Mesdames Franchissez la Barrière » - 8ème et dernière édition [> cliquez ici](#)
- ⇒ Développer la pratique Loisir - Mardi 11 février, Présentation sur la mise en place d'une section Loisir [> cliquez ici](#)

• **Toutes les catégories**

- ⇒ Dates des matchs en retard à jouer ou à rejouer [> cliquez ici](#)
- ⇒ La Lettre du Football Amateur - n°1 Janvier 2020 [> cliquez ici](#)
- ⇒ PV de la Commission Sportive (PV n°15 Relevé de Décisions du 30/01/20) [> cliquez ici](#)
- ⇒ PV de la Commission Sportive (PV n°16 Relevé de Décisions du 30/01/20) [> cliquez ici](#)
- ⇒ Tournois - déclaration, règlements, liste, annonces ... [> cliquez ici](#)
- ⇒ Annonces - équipes recherchent matchs amicaux [> cliquez ici](#)

• **Responsables Techniques, Présidents**

- ⇒ PV de la Commission Technique (PV n°1 du 20/01/20) [> cliquez ici](#)

• **Arbitres, Référents arbitres**

- ⇒ Rapport d'exclusion - à compléter et envoyer **obligatoirement** par l'arbitre bénévole ou officiel [> cliquez ici](#)
- ⇒ Les nouveaux arbitres stagiaires - retour sur les réunions et la remise des écussons [> cliquez ici](#)

• **Seniors Masculins**

- ⇒ Dates des matchs en retard à jouer ou à rejouer [> cliquez ici](#)
- ⇒ PV de la Commission Gestion des Compétitions Seniors Masculins Libre (PV n°15 du 06/02/20) [> cliquez ici](#)



RÉUNION DE RENTRÉE

Foot Entreprise

QUESTIONS DIVERSES

à envoyer par mail

contact@foot44.fff.fr



SAUVEZ DES VIES
RESTEZ PRUDENTS



RÉUNION DE RENTRÉE

Foot Entreprise

Merci de votre participation à tous

BONNE SAISON
SAISON 2020 / 2021

